

Bureau du 28 octobre 2002

Décision n° B-2002-0942

commune (s) : Bron - Feyzin

objet : **Création et réhabilitation de jardins - Attribution de fonds de concours d'études et de réalisation aux Communes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les jardins partagés, qu'ils soient, familiaux, d'insertion, pédagogiques ou communautaires, peuvent être considérés comme un outil de gestion des espaces naturels en milieu urbain et péri-urbain. En ce sens, ils s'inscrivent dans le développement urbain par une prise en charge de l'espace non bâti et permettent une gestion différenciée des espaces communautaires tout en assurant le développement et la préservation des espaces naturels urbains. Par ailleurs, ils favorisent la création et le renforcement du lien social, la solidarité, l'échange au travers de nouvelles dynamiques sociales, économiques et environnementales. Pour toutes ces raisons, ils répondent au plan de mandat en de multiples points, notamment en matière de développement durable et de développement social urbain, tels qu'inscrits dans le contrat de ville. C'est d'ailleurs le sens des conclusions du Bureau du 29 mars 1999 sur la politique communautaire, vis à vis des jardins et de sa décision de s'impliquer dans l'aide à leur étude et à leur réalisation. Deux communes ont sollicité la Communauté urbaine dans ce cadre pour bénéficier d'un fonds de concours.

La commune de Bron

Deux dossiers sont proposés par la Commune :

En premier lieu, par délibération en date du 28 mars 2002, la commune de Bron propose un jardin collectif d'insertion sociale. Sur un terrain municipal de 3000 mètres carrés situé rue Emile Vial, quartier de Terrailon, ce jardin doit accueillir 15 bénéficiaires en situation de très grande précarité sociale. Le budget total de l'investissement est de 30 658 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur 11 718 €, soit 38 % du budget d'investissement.

Les autres financeurs sont :

- | | |
|---|-----------------|
| - la fondation de France - région Rhône-Alpes : | 10 930 € (35 %) |
| - le Feder : | 6 435 € (21 %) |
| - le conseil général du Rhône : | 1 576 € (5 %) |

Il est à noter que la participation de la commune de Bron se fait par l'apport du terrain.

Le fonds de concours communautaire concerne des compétences d'aménagement urbain pour un montant total de 11 718 € portant sur :

- l'eau d'irrigation et le réseau pour 9 917 €,
- la participation à une meilleure intégration paysagère des abris de jardin pour 1 013 €.

Aucune participation n'est demandée à la Communauté urbaine sur les coûts de gestion de ce jardin.

En deuxième lieu, par délibération en date du 3 octobre 2002, la commune de Bron propose la réhabilitation des jardins familiaux du Mas de la Forêt, rue du Mas de la Forêt. La Commune a acquis ces terrains auprès du Département. Une restructuration est aujourd'hui nécessaire. Une prestation à la Fédération nationale des jardins familiaux a été demandée pour un montant de 8 372 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour un fonds de concours d'études pour un montant de 30 % soit 2 512 €.

La commune de Feyzin

La commune de Feyzin, par délibération en date du 24 octobre 2002, sollicite une aide pour la création de soixante jardins familiaux sur un terrain de 15 000 mètres carrés, situé chemin des Charrières. Le budget total de l'investissement est de 212 747,33 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour un fonds de concours d'investissement, d'un montant de 25 % soit 53 186,83 €.

Ce montant sera utilisé pour :

- la voirie :	7 637,70 €
- l'eau et l'assainissement :	5 190,36 €
- les abris et aménagement paysagé :	40 358,77 €

Les autres financeurs sont :

- Conseil général :	42 549,00 €, soit 20 %
- commune de Feyzin :	42 542,00 €, soit 20 %
- fondation de France :	11 433,65 €, soit 5,4 %
- Les jardins du Lyonnais :	63 035,82 €, soit 29,6 %

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Bron en date des 28 mars et 3 octobre 2002 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Feyzin en date du 24 octobre 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve

a) - la participation de la Communauté urbaine au projet du jardin collectif d'insertion sociale rue Emile Vial à Bron pour un montant de 11 718 € et à l'étude du jardin du Mas de la Forêt à Bron pour un montant d'étude de 2 512 €, sous forme de fonds de concours versés à la commune de Bron,

b) - la participation de la Communauté urbaine au projet de création de jardins familiaux chemin des Charrières à Feyzin, sous forme d'un fonds de concours à la commune de Feyzin, pour un montant de 53 186,83 €.

2° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 140 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,